

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1896

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

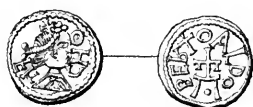
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1896

UN
 TRIENS MÉROVINGIEN INÉDIT

FRAPPÉ A HUY.



TIH + OHO.

Buste à droite, la tête ceinte d'un diadème perlé.
 Grènetis extérieur.

BEHToALDo.

Croix, la traverse ornée de deux pendentifs, sur
 une base trapézoïdale encadrant un point. Cercle
 perlé extérieur.

Poids : 1gr.32.

Ce tiers de sol, dont la pièce décrite par M. Prou dans son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, sous le n° 1206, pourrait passer pour une barbare imitation, fait partie des acquisitions que M. C. Picqué, le savant conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, a faites, l'année dernière, pour le médaillier de l'État belge.

D'une gravure relativement soignée, il offre au droit cette particularité curieuse qu'il porte, comme le triens précité, une légende rétrograde, plus correcte toutefois (1). Cette anomalie résulte évidemment de l'inadvertance du graveur à qui il est parfois arrivé, après avoir fait une tête, un buste ou certaines lettres dans les conditions voulues, d'oublier tout à coup que ce qu'il trace sur son coin sera renversé sur le flan monétaire (2).

Du côté du revers, se lit au cas indirect (3), assez souvent employé en numismatique mérovingienne, le nom du monétaire Bertoaldus, nom d'origine germanique dont le thème a donné naissance à quarante et un autres noms recueillis par Förstemann (4), duquel sont également dérivés

(1) On remarquera que la croisette qui surmonte le profil diadémé, tient lieu de l'E dans la légende.

(2) Voy. PROU, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, Introduction, p. 88.

(3) Dans le latin de l'époque mérovingienne, l'ablatif est, pour les noms propres francs, la forme presque unique du cas indirect de la 2^e déclinaison en usage dans les diplômes, tandis que l'accusatif était resté en usage pour les noms d'origine latine. Les monnaies donnent lieu à une observation identique. Quand les noms de monétaires s'y présentent à un autre cas que le nominatif, ce cas est l'ablatif, à moins que la voyelle de la flexion casuelle n'ait disparu. (D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Étude sur la déclinaison des noms propres dans la langue franque*, p. 322; *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXI.)

M. Prou (*op. cit. Introd.*, pp. 77, 78) est d'avis de voir, dans ce cas indirect, une espèce d'ablatif absolu, que *monetario* soit alors exprimé ou sous-entendu : *un tel étant monétaire*.

(4) *Alt deutsches Namenbuch*.

ceux des saints encore vénérés de nos jours Bertold, Bertou et Bertaut.

Jusqu'aujourd'hui, on connaissait de Bertoaldus (1), pour la cité hutoise, six triens différents. Celui-ci augmente donc d'une unité la liste des monnaies signées de son nom, et cette liste, des trouvailles viendront probablement la grossir encore. Il ressort aussi de l'examen des productions de notre monnayeur, en admettant l'hypothèse suivant laquelle les monétaires étaient à la fois directeurs d'ateliers et artisans — témoins Abbon et saint Éloi — que son faire fut très inégal et que la pièce que je publie peut être considérée comme sa meilleure œuvre.

Le type de la croix ornée de pendentifs que l'on rencontre ici est un de ceux qui furent le plus en usage à Huy, où l'on employait aussi : la croix chrismée, la croix grecque potencée seule ou sur un globe, la croix latine sur un degré, la croix avec les lettres alpha et oméga suspendues au croisillon (monétaire Rigoaldus) (2).

M. Prou, dans la savante introduction de son livre (3), nous donne du type de la croix ornée de pendentifs une explication très nette. « Ce fut l'habitude, dit cet auteur érudit, dans les premiers siècles chrétiens et pendant la période barbare, de

(1) Il est à supposer qu'il n'eut pas d'homonyme à Huy.

(2) *Voy. DE BELFORT, Description générale des monnaies mérovingiennes*, t. I, n° 1546, p. 439.

(3) *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, Introd., p. 88.

suspendre à la traverse de la croix, avec de petites chaînettes, les lettres A et Ω. Le monnayage mérovingien (1) témoigne de cet usage. Le mode de suspension est même sommairement indiqué sur des triens de Frisia et de Huy ». Et M. Prou se demande si les chaînes de suspension ne seraient pas l'origine des pendentifs qui tombent des bras de la croix? Évidemment, c'est là leur origine et j'ajouterai que l'on peut suivre à Huy, notamment, la dégénérescence du type. N'y voit-on pas, en effet, sur un triens du monétaire Rigoaldus, la croix avec les lettres A et Ω suspendues, tandis que sur d'autres elles ont déjà disparu et que, seuls, les pendentifs restent, que sur une troisième série de pièces, les pendentifs ont fait place à des points (2), et qu'enfin sur d'autres triens encore, les points n'existent même plus. Le type primitif a subi le sort très fréquent des figures représentées sur les monnaies : en s'altérant progressivement, il est finalement arrivé à l'immobilisation.

Donc, en observant la marche suivie par la disparition successive des deux lettres symboliques, des pendentifs et des points, on pourra, si l'on veut, établir un classement plus ou moins chronologique des triens de Huy appartenant au type de la croix placée sur une base trapézoïdale. De cette

(1) Et aussi les inscriptions (voy. LEBLANC, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, *passim*, et pl. XV, n° 67).

(2) J'entends parler des points placés sous le croisillon, car ceux que l'on voit parfois au-dessus ont une autre origine.

dégénérescence du type découlera d'ores et déjà pour moi cette constatation que le tiers de sol du Cabinet de l'État doit être postérieur au n° 1546 de la *Description générale des monnaies mérovingiennes* de M. A. de Belfort, et certainement antérieur aux triens au revers desquels les pendentifs sont remplacés sous le croisillon par des points.

La pièce est, en outre, frappée dans un métal assez pur et accuse un poids presque fort : 1^{gr}.32. La bonne qualité de l'or, l'élévation du poids (1), la correction relative du style ou plutôt du faire étant autant d'indices d'ancienneté, je ne croirai pas m'être beaucoup abusé si j'assigne à ce tiers de sou les premières années du VII^e siècle pour époque de fabrication.

*
* * *

Avant de terminer cet article, j'insisterai, une fois de plus, sur l'exactitude de l'identification avec Huy des légendes monétaires mérovingiennes Choae, Choe, Chou, Choi, etc., ne fût-ce que pour enrayer certaines tendances (2) à en revenir

(1) Le poids des monnaies mérovingiennes suit une progression décroissante depuis 1^{gr}.40 jusque 0^{gr}.95. (PONTON D'AMÉCOURT, *Essai sur la numismatique comparée à la géographie de Grégoire de Tours*, p. 7.)

(2) Le vicomte de Ponton d'Amécourt écrit, vingt ans après De Coster : « Il est permis de se demander si l'on n'a pas eu tort d'attribuer à Huy les nombreuses monnaies dont la légende est Choae fit..... » (*Comptes rendus de la Société française de numismatique*, t. I, p. 213.)

encore aux Coye et aux Cayeux des Combrouse et des Voillemier, et faire disparaître de la carte des ateliers monétaires annexée au *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, le point d'interrogation qui s'y trouve placé à côté du nom mérovingien de Huy.

Si beaucoup d'identifications de localités ont été faites un peu au hasard et fournissent encore matière à discussion, il faut reconnaître qu'il ne peut en être de même de celle que proposa jadis De Coster (1). Basée sur les trouvailles, les textes et des raisons linguistiques on ne peut plus accepter, elle est et restera l'une des plus vraisemblables et des plus sûres de la numismatique mérovingienne.

Huy, en latin Hoyum (2), en néerlandais Hoey ou Hoei, à laquelle certains auteurs attribuent une origine gauloise, fut bâtie, selon les anciennes chroniques (3), par l'empereur Antonin le Pieux. Cette assertion que semblent corroborer des trouvailles de monnaies et d'antiquités romaines (4) faites sur l'emplacement et dans les environs de la

(1) *Revue belge de numismatique*, 1849, p. 385.

(2) Hoium (626). — ALBRICI, *Chron. apud Pertx*, Scr. 23, 696, 8. Hogium (744). — *Diplom.*, I, 88, 25.

Hoyum (844). — *Gesta abbat. Trudon. contin.*, III, Scr. 10, 374, 1.

Hoy (1121). — *Ann. Rodens.*, Scr. 16, 700, 51.

Hoye (1225, 1228, 1328, 1406, etc.). — OESTERLEY, *Hist.-geogr. Wörterbuch des deutschen Mittelalters*.

(3) Joan, *Presbyt. ap.* CHAPEAUVILLE, t. II, p. 320.

(4) Voy. SCHUERMANS dans les *Annales du Cercle hutois des Sciences*

ville actuelle, mérite croyance, bien que la ville ne figure ni dans l'Itinéraire d'Antonin, ni dans celui de Théodose, connu sous le nom de Table de Peutinger. Si l'on ajoute à ces quasi-arguments que l'on possède des preuves certaines de son existence à partir de saint Materne, premier évêque de Tongres, auquel Maestricht, Dinant, Namur, Ciney, Saint-Hubert sont redevables de leur première église et dont l'apostolat est fixé au commencement du iv^e siècle (1), il n'est guère nécessaire d'invoquer plus de raisons pour étayer l'attribution de monnaies mérovingiennes à Huy. Cependant il resterait à citer un monument dont on n'a pas apprécié l'importance capitale, puisqu'il fut écrit au vii^e siècle et non au ix^e, comme on l'a dit précédemment dans cette *Revue*; j'ai nommé la Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne (2), qui range la ville au nombre des cités de la Francia Rhenensis sur la même ligne que Nassaga (3), Deonantis, Namon, Neonsigo (?) et Trega.

et des Arts, 1875-1876, p. 157, et le prince C. DE LOOZ dans le *Bulletin des Commissions d'Art et d'Archéologie*, t. XIV, p. 202.

(1) MÉLART et GORISSEN, *Histoire de Huy*, p. 32.

Voy. aussi GILLES D'ORVAL dans *Pertz*, Scr. XXV, et les *Acta Sanct. Belgii*, t. I, 81.

(2) *Ravennatis Anonymi Cosmographia*, edid. PINDER et PARTHEY, Berolini, 1860, p. 233, chap IV, 26

(3) Nassogne, simple commune aujourd'hui, est une des localités dont l'antiquité est le mieux constatée. En 372, Valentinien y rendit trois constitutions insérées au Code Théodosien.

L'existence de Huy, en tant que ville, à l'époque mérovingienne, est donc parfaitement établie par un texte irréfutable. De plus, la preuve de son existence, comme ville forte, *castrum*, résulte de la lecture d'un triens (1). Toutefois, l'Anonyme de Ravenne donne à la cité du Hoyoux (2) le nom d'*Oim*, mais il est à peu près certain que, comme il est arrivé souvent pour les noms géographiques, l'orthographe du mot a été altérée par les copistes et qu'il faut lire *Oium*, appellation équivalente, à l'aspiration près, à Hoium.

De Hoium à *Choiu*, l'hiatus est alors assez faible, surtout si l'on admet que le monétaire a pu négliger de placer sur l'*u* le signe abréviatif tenant lieu de l'*m*. De Hoium à *Choe* ou *Choe*, au contraire, il y a une grande distance.

Pour expliquer cet écart, il faut, selon moi, considérer que Hoium était déjà au VII^e siècle le nom latin officiel de Huy, tandis que *Choe*, *Choe* n'étaient que des appellations appartenant à la langue vulgaire, c'est-à-dire à la langue parlée par la population germanique de l'endroit. Ces appellations, dont *Choe* est la première en date (3),

(1) PROU, *Op. cit.*, n° 1201.

(2) La rivière qui passe par Huy se nommait primitivement Hoïus (Mir. II, 935 an. 885 : *hoc est in vico super fluvium ejusdem nominis Hoio*), mais on a préféré ensuite la forme diminutive Hoïolus, d'où le nom actuel : Hoyoux. (GRANGAGNAGE, *Mém. sur les anc. noms de lieux*, p. 130, tome XXVI des *Mém. cour. de l'Acad. royale de Belgique*.)

(3) Contrairement à l'opinion de Voillemier (*Revue française*

ont dû donner naissance à une forme adoucie *Choei*, que je ne trouve, il est vrai, ni dans le livre de M. de Belfort, ni dans celui de M. Prou, mais qui a dû être lue sur une monnaie de Huy, puisque je la relève dans la liste des légendes monétaires mérovingiennes publiée par M. Blanchet dans la nouvelle édition qu'il a donnée du *Manuel de numismatique du moyen âge*, de M. de Barthélemy.

Or, si de *Choei*, on retranche le *c* placé devant l'*h*, à la manière germanique, pour en renforcer l'aspiration (1), on obtient *Hoei*, c'est-à-dire la forme fixe sous laquelle le nom de Huy (2), traversant les temps et les dialectes, est arrivé jusqu'à nous en néerlandais.

FRÉD. ALVIN.

de numismatique, 1846, p. 100), car les monnaies sur lesquelles se lit *Choei* avec *a* se rapprochent bien plus des types romains, que celles qui portent *Choe*.

(1) Les noms de personnes offrent plus d'exemples de ce renforcement d'aspiration que les noms de lieux : Chariulfus pour Hariulfus, Charoald pour Haroald, Chlodowich pour Hlodowig, Chugobert pour Hugobert, Chattuarii pour Hatuarii et Attuarii, Chaganbach pour Haganbach (VIII^e S.).

(2) Voillemier et De Coster ont noté ce phénomène phonétique d'une importante signification que Huy se prononce encore aujourd'hui dans tout le pays de Liège comme s'il s'écrivait par un *chi* grec.